

Erref. kodea: LAF-220-192 [85]

Izenburua: Hainbatetik jasotako lanak:

Uztaritze. Udala: *Ville Centenaire de la
Mairie d'Ustaritz*

VIIIe CENTENAIRE DE LA MAIRIE
d'USTARITZ

Huit siècles après qu'il apparaît dans l'Histoire, le Château des Vicomtes de Labourd, aujourd'hui Mairie d'USTARITZ, a été l'objet d'une restauration intelligente qui l'a modernisé tout en lui rendant une partie de sa grandeur passée.

Enorme tour carrée juchée sur une butte de schiste qui surmonte le port fluvial où les produits échangés entre Bayonne et la Navarre passaient de la voie fluviale à la route terrestre, le Château d'USTARITZ fut la résidence des Vicomtes de Labourd entre le moment où Richard-Coeur-de-Lion enleva à ceux-ci Bayonne, leur première capitale, et 1193, date de la disparition de la dynastie vicomtale. De 1193 à 1451, il fut le siège du bailli de Labourd, représentant le roi d'Angleterre - duc d'Aquitaine, ainsi que des organismes politiques, administratifs et judiciaires qui dirigeaient le Labourd : Biltzar et Tribunal. En 1451, les Français annexèrent le Labourd à la Couronne de France, le bailli représenta le roi de France, mais les institutions et les coutumes labourdines qui les garantissaient ne subirent aucun changement. La Révolution supprima la personnalité politique et juridique du Labourd, qui fut intégrée dans le département des Basses-Pyrénées, aujourd'hui Pyrénées-Atlantiques. Le Château devint la Mairie d'USTARITZ.

Cette histoire, résumée par la plaque qui domine le hall d'entrée, est évoquée dans l'exposition par le Livre d'Or de la Cathédrale, cartulaire du XIIIe siècle, ouvert à la page où en première ligne figure la mention "Ecclesia Sancti Vincentii de Ustaritz" dans une bulle pontificale de 1194.

Les autres documents exposés commémorent le rôle des frères Garat dans la défense des libertés basques et labourdines et les talents artistiques de leurs descendants.

Issus de la bourgeoisie d'USTARITZ, les frères Garat furent les défenseurs des institutions basques du Labourd.

USTARITZ était alors la capitale du Labourd, une des trois provinces basques du Nord. Malgré la réunion à la couronne de France en 1451, le Labourd avait gardé ses institutions, semblables à celles des six autres provinces basques. L'autorité reposait sur les maîtres de maisons, tous égaux, qui assuraient la pérennité de la maison, garantie de l'indépendance économique et sociale de la famille ; jaloux de leur indépendance et de leur égalité, les maîtres de maisons déléguaient leur pouvoir, avec mandat impératif, à leurs auzaphez (Maires) et jurats dans le cadre de la paroisse, et à des députés à l'Assemblée provinciale, le Biltzar, qui délibérait des affaires communes du Pays, mais la décision restait toujours aux Etxeko-jau. La noblesse ni le clergé ne figuraient au Biltzar, il n'y avait ni droits féodaux, ni inégalités sociales en Labourd. Le Tribunal du Bailliage respectait les garanties individuelles établies par la coutume. Dans les milices, les labourdins servaient sur le pied d'égalité, le roi ne pouvant les obliger à sortir du pays. Le Château d'USTARITZ, capitale du Labourd, (la Mairie actuelle) était le siège, à la fois du Biltzar - commémoré par une plaque dressée au pied de la Mairie, et du Tribunal du Bailliage.

Cette démocratie directe et véritable, dont les origines se perdaient dans les siècles, devait être détruite par le centralisme jacobin.

Le 8 Mars 1789, le Biltzar déclarait au roi que le Labourd est "un pays dont l'Administration, la coutume, les moeurs, la langue, en un mot tout ce qui le constitue, sont absolument uniques dans le royaume et ne peuvent être développés aux Etats Généraux que par des députés basques". Il obtenait gain de cause et, le 19 Avril 1789, les Labourdins élisaient quatre députés : le vicomte de Macaye pour la noblesse, l'abbé de Saint-Esteben pour le clergé, Dominique et Dominique-Joseph Garat pour le tiers-état.

Dominique GARAT (l'aîné) né à USTARITZ le 12 Décembre 1735, de Pierre, médecin, Maître des maisons Maillaenea et Mestepierresenea, était un des avocats les plus distingués du Parlement de Bordeaux.

Dominique Joseph (le jeune), son frère, né à Bayonne le 8 Septembre 1749, après des études de droit, partit pour Paris où il se lança dans une carrière littéraire : il écrit dans le Mercure de France, l'Encyclopédie Méthodique, compose plusieurs éloges couronnés par l'Académie, collabore au Journal de Paris, et professeur d'histoire au Lycée, établissement d'enseignement supérieur. En même temps, est l'avocat du Biltzar à Paris.

Les deux frères étaient donc tout désignés pour être élus députés aux Etats Généraux.

Cependant, au cours de la nuit du 4 Août, les frères Garat votèrent comme les autres députés la mesure qui, prétendant abolir les privilèges injustes, eut comme conséquence l'abolition des institutions basques où précisément il n'existait pas de privilèges !

Le Biltzar protesta vigoureusement auprès de l'Assemblée Nationale le 1er Septembre déclarant l'abandon des privilèges "radicalement et essentiellement nul comme contraire au mandat imparti à leurs députés" et menaçant les Garat de destitution.

Les Frères Garat qui s'étaient laissés entraîner par une enthousiasme superficiel, voulurent répondre à la confiance de leurs concitoyens : ils demandèrent en vain que soit conservé le titre de roi de Navarre qui perpétuait le royaume basque. Cependant, le 18 Novembre 1789, le Biltzar du Labourd réuni pour la dernière fois, réclamait encore la restauration de ses libertés, et, dans le cas où le Labourd perdrait son indépendance, demandait pour le moins un département uniquement basque qui unirait les Basques de Labourd, de Basse-Navarre et de Soule. Même cette demande fut repoussée. Le 12 Janvier 1790, l'Assemblée votait, au mépris de la volonté des populations, la constitution du département des Basses-Pyrénées (Pyrénées-Atlantiques actuelles) où prédominaient les Béarnais. Les deux Garat protestèrent vigoureusement :

- Dominique GARAT (l'aîné) : "Ma réclamation n'intéresse que des peuples pauvres et peu nombreux, mais n'ont-ils pas par là-même des droits plus sacrés à votre justice éclairée. La différence des langues est un obstacle insurmontable. L'assemblage qu'on vous propose est moralement et physiquement impossible".
- Dominique Joseph (le jeune) : "Il me reste un devoir à remplir, il m'est prescrit par mes commettants, par ma raison, par ma conscience. Dans une délibération unanime, ma province proteste".

La déportation de 4000 ^{Labourdins} habitants brisa plus tard toute résistance. GARAT, l'aîné, revint à USTARITZ dès que se sépara l'Assemblée Constituante. Libéral, il fut emprisonné et déporté à Montauban par les Terroristes, mais put revenir à USTARITZ où il présida l'Administration municipale du district. Il y mourut le 18 Novembre 1798.

Quant à GARAT, le jeune, il est élu à l'Assemblée Législative. Sous la Convention, il remplace Danton comme Ministre de la Justice le 12 Octobre 1792, et doit lire à Louis XVI sa sentence de mort. N'étant pas conventionnel, il n'a pas eu à voter, mais était adversaire de la mort. Il procure à Louis XVI un confesseur non-jureur, l'Abbé irlandais Edgeworth. Le 14 Mars 1793, il est Ministre de l'Intérieur. Pendant la Terreur, essentiellement libéral, il est arrêté. Plus tard, il est nommé commissaire à l'Instruction, puis membre de l'Institut. Sous le Directoire, il est membre du Conseil des Anciens qu'il préside en 1798 et Ambassadeur extraordinaire de la République à Naples. Sous l'Empire, bien qu'il se soit opposé au 18 Brumaire, il est successivement Sénateur, Comte, Commandeur de la Légion d'Honneur, Membre de l'Académie Française. Malgré l'indépendance et les sentiments démocratiques de Garat, Napoléon a confiance en lui. Cette confiance lui permet de témoigner efficacement de son patriotisme basque : en l'an XI, il écrit à Bonaparte attirant son attention sur les Basques ; entre 1808 et 1811, il rédige à la demande de Napoléon plusieurs rapports sur la nécessité d'unir Basques de France et Basques d'Espagne en un département autonome au sein de l'Europe fédérée par Napoléon. Celui-ci lui commande même un ouvrage sur les Basques, dont s'inspirera son petit-neveu. Dans ces rapports, Garat donne

des vues d'avenir du plus haut intérêt. La chute de l'Empire ruina ces projets.

En 1816, il est éliminé de l'Institut par la Restauration, il y sera réintégré par Louis Philippe, en 1832, dans l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Depuis la fin de l'Empire, il séjourne de plus en plus dans sa maison d'Urdains, à Bassussary ; il y mourra le 9 Décembre 1833 et sera enterré à USTARITZ dans la Chapelle familiale encore existante au cimetière.

Son oeuvre littéraire est très étendue ; il se place dans les écrivains qui prolongèrent un classicisme empreint de la philosophie du XVIIIème siècle, sans ressentir le romantisme. Profondément chrétien et libéral, s'il fut parfois faible en politique, il sut se faire des amis fidèles qu'il assista dans le malheur : Condorcet, qu'il cacha au péril de sa vie, Madame de Stael, Talleyrand.

Il fut surtout par son action et ses écrits, un Basque digne de la reconnaissance de ses compatriotes.

Garat, l'aîné eut plusieurs enfants dont certains illustrèrent le nom des GARAT dans la musique.

Dominique Pierre Jean GARAT, né le 26 Avril 1762 à Bordeaux, fut le plus grand chanteur de son époque et peut-être un des plus grands de tous les temps. Tout jeune, il eut pour maître Beck, chef d'orchestre du Grand Théâtre de Bordeaux.

Parti pour étudier le droit à Paris, il se lança dans une brillante carrière artistique. Il avait une voix exceptionnelle, lui permettant d'interpréter la romance comme l'opéra, et de pasticher les autres chanteurs. Son talent fut consacré lorsque le 12 Janvier 1783, Marie Antoinette l'appela à Versailles pour y interpréter des chansons basques et l'opéra Armide. Il fut nommé secrétaire du duc d'Artois, sinécure profitable, puis pensionné de 6000 livres. A la diffidence de bien d'autres, il n'oublie pas la reine, sa bienfaitrice, en pleine terreur il répondit *une* chanson évoquant ses malheurs et qui lui valut la prison. Sous le Directoire, il fut le commensal de Barras, Tallien, Ouvrard, Joséphine de Beauharnais, et l'ami des plus grands musiciens de son époque. Il fut aussi par ses costumes excentriques et son accent, l'idole des Incroyables. Il conquiert même le Premier Consul qui vint l'écouter le soir de l'attentat de la rue St Nicaire. Il fut des premiers professeurs du Conservatoire. Ses conquêtes féminines ne se comptaient plus : Aimée de Coigny (la jeune captive d'André Chénier), Madame de Bellegarde, Madame de Krüdener. Il mourut oublié le 1er Mars 1823 et est enterré au Père la Chaise à Paris. Dans tous les concerts qu'il donna, il interprétait des chansons basques.

Si Mailla GARAT (du nom de Mailliarenea, la maison de famille) s'exerça vainement dans la politique (il entra au Tribunal grâce à son oncle), il n'est guère connu que par sa liaison avec Aimée de Coigny, "la jeune captive".

Fabry, son frère, né en 1774, eut un réel talent de chanteur et de compositeur. Tout en étant sous-chef de bureau au Ministère des Finances, il donna des leçons de chant, des concerts et composa des romances dans le goût du jour : Sentinelles, prenez garde à vous...., Le Troubadour Gaulois, le retour de l'Héroïne de Bordeaux, etc...

L'attachement des Garat au Pays Basque et à USTARITZ persiste à travers les générations.

GARAT, l'aîné, qui passe la majeure partie de son existence hors du pays, qui est un avocat célèbre à Bordeaux, propriétaire à Floirac (Gironde) revient à USTARITZ pour y passer ses dernières années et y mourir.

GARAT, le jeune, né à BAYONNE, tient à rappeler qu'il est né "de parents basques", il défend les libertés basques durant toute sa vie, il se retire dans la maison qu'il a bâtie à Urdains, Commune de Bassussary, mais prend pour confesseur le curé d'USTARITZ et c'est à USTARITZ qu'il fait construire la chapelle familiale où il est enterré, et où une inscription rappelle qu'il chérissait, comme sa famille, les Basques, ses compatriotes".

Pierre GARAT, le chanteur, né à BORDEAUX comme ses frères, se dit originaire d'USTARITZ, en 1786, déjà célèbre, il y donne un concert. Toujours, les chansons basques auront sa préférence.

Jacques GARAT, né à BORDEAUX, se fait appeler Maillia, du nom de la maison familiale.

Fabry GARAT, né à BORDEAUX, fait don d'un tableau à l'église d'USTARITZ.

Dominique Joseph GARAT, petit fils de GARAT l'aîné, né lui aussi à Bordeaux et mort à Montpellier, écrit un ouvrage sur l'origine des Basques.

USTARITZ devait un hommage à cette famille qui lui fut toujours si attachée et dont la gloire rejaillit sur nos compatriotes.



